

CUNSIGLIO MUNICIPALE DI U 25/09/2023

Rapportu n°3

**Modification du Plan de financement pour la
fourniture et la pose de système d'alarme anti-
intrusion PPMS dans les écoles municipales**

SERVIZIU FINANZE

Par délibération en date du 22 mai 2023, la Ville de Biguglia a adopté le plan de financement suivant pour la fourniture et la pose de système d'alarme anti-intrusion PPMS dans les écoles :

- Dépense subventionnable hors taxes : 74.320,00 €
- Financement Etat (FIPD) : 80 % soit 59.456,00 €
- Ressources propres de la Ville : 20 % soit 14.864,00 €

La rapidité du dépôt de dossier demandé par la Préfecture de la Haute-Corse n'avait pas permis alors d'optimiser le financement de cette opération. De plus, la subvention obtenue auprès de l'Etat ne représente que 24,55%, en lieu et place des 80% demandés par la Ville, dans le cadre du plan de financement délibéré le 22 mai 2023.

Après recherches, il apparaît qu'un co-financement de la Collectivité de Corse peut être demandé à hauteur de 50% de la dépense éligible, dans le cadre de la dotation quinquennale Ecoles.

Il convient donc de modifier le plan de financement de la façon suivante :

- Dépense subventionnable hors taxes : 74.320,00 €
- Financement Etat (FIPD-R) : 29,47 % soit 21.906,00 €
- Financement CDC (Dotation Quinquennale Ecole) : 50,00 % soit 37.160,00 €
- Ressources propres de la Ville : 20,53 % soit 15.254,00 €

Il est donc demandé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le plan de financement modifié comme exposé ci-dessus :

- Dépense subventionnable hors taxes : 74.320,00 €
- Financement Etat (FIPD-R) : 29,47 % soit 21.906,00 €
- Financement CDC (Dotation Quinquennale Ecole) : 50,00 % soit 37.160,00 €
- Ressources propres de la Ville : 20,53 % soit 15.254,00 €

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement modifié.